



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE du PUY-DE-DÔME

Sous-Préfecture d'Issoire
Direction Départementale des Territoires du Puy-de-Dôme

COMPTE - RENDU

Comité de pilotage du Site Natura 2000 FR8302012

«Gîtes à chauves-souris du Pays des Couzes»

Réunion du 27 novembre 2014 à CHAMPEIX

La réunion est présidée par Mme Christine BONNARD, sous-préfète d'Issoire

Sont présents :

Christine BONNARD	Sous-Préfète d'Issoire
Sylvain MARSY	DREAL Auvergne
Julien CHAMBONNIERE	DDT 63 - Service Eau Environnement Forêt
Marie-Line NOIRFALISE	DDT 63 - Service Eau Environnement Forêt
Jean PAILLART	ONF 63 / Responsable UT Sancy Cézallier
Luc BELENGUIER	Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne
Pierre RIGOLET	Fédération Départementale des Propriétaires Forestiers Sylviculteurs du Puy-de-Dôme
Jean- RIGAUD Baptiste	Puy-de-Dôme Nature Environnement
Stéphane CORDONNIER	CEN Auvergne
Sabine BOURSANGE	LPO Auvergne
Matthieu BERNARD	Chauve-souris Auvergne

Sont excusés : Le Conseil Régional d'Auvergne, L'ONEMA 63, la communauté de communes Ardes Communauté, la fédération départementale des chasseurs du Puy de Dôme

Mme BONNARD ouvre la réunion en rappelant l'ordre du jour. Devant l'absence des élus locaux au comité de pilotage, Mme BONNARD demande qu'ils soient mieux associés à la démarche et propose qu'une réunion spécifique soit organisée avec eux en 2015, avec la participation si nécessaire de la DDT et de la sous-préfecture.

Le site Natura 2000 « Gîtes à chauve souris du pays de couzes » (zone Natura 2000 « habitat ») est totalement inclus dans le périmètre de la « ZPS du Pays des couzes » (Zone Natura 2000 « oiseaux ») et c'est en partie ce qui avait motivé le fait de regrouper les deux comités de pilotage le même jour. Ce principe avait été mis en place pour éviter de

mobiliser à 2 dates différentes les élus concernés par les 2 sites. Visiblement cela entraîne peut-être également de la confusion, il est toutefois proposé de garder ce regroupement mais d'aborder en premier le site « chauves-souris », aux enjeux moindres.

Mme BONNARD rappelle également que le portage de la politique Natura 2000 peut être conduit par les élus et que ceux qui sont intéressés peuvent faire acte de candidature pour 2015.

Elle donne ensuite la parole à Stéphane Cordonnier du CEN Auvergne et chargé de l'animation du site Natura 2000 des gîtes à chauves souris du pays des Couzes. Suite à la validation du document d'objectifs en 2009, c'est le CEN Auvergne qui a été désigné par l'Etat pour mettre en œuvre Natura 2000 sur ce site jusqu'à fin 2015.

L'ordre du jour est le suivant :

- *Rappel des enjeux du site*
- *Bilan des actions 2013 et 2014 et suites envisagées*
- *Questions diverses*

Le CEN Auvergne propose une nouvelle méthode de présentation des actions réalisées et des actions prévisionnelles. A la place d'une présentation segmentée par année, il est proposé une présentation thématique. Pour faciliter les discussions et la prise de décisions en comité de pilotage, la présentation de chaque thème se termine par des choix optionnels ou des questions ouvertes.

Cette organisation donne satisfaction aux membres du comité de pilotage présents.

Le diaporama présenté par M. CORDONNIER est téléchargeable sur le site internet des services de l'État dans le Puy-de-Dôme à l'adresse suivante : <http://www.puy-de-dome.gouv.fr/gites-du-pays-des-couzes-fr8302012-r890.html>

Remarques du comité de pilotage sur les actions présentées

Plantation de haie

Suite aux arguments évoqués de faible efficacité de cette action, le comité de pilotage confirme que ce n'est pas une action prioritaire. L'opérateur Natura 2000 ne poursuivra donc pas les démarches de concertation pour la plantation de nouvelles haies.

Contrats agri-environnementaux

Le comité de pilotage valide les propositions du CEN Auvergne sur la priorité à donner à la mise en place de Plan agro-environnementaux et climatiques (PAEC) en adéquation avec les autres acteurs territoriaux. Ces mesures de soutien d'une agriculture respectueuse de l'environnement sont en effet favorables aux territoires de chasse des chauves-souris.

Parc animalier d'Auvergne

M. BERNARD présente au comité les résultats de l'étude réalisée par « Chauve-souris Auvergne » qui visait à renforcer les connaissances sur l'utilisation de l'ancien Sanatorium du parc animalier par les chauves-souris (Grand Murin et Petit Rhinolophe principalement). Le comité de pilotage valide la poursuite de la concertation avec les propriétaires et l'arrêt des études naturalistes sur ce site.

Eglise d'Ardes sur Couze

Le CEN Auvergne fait part au comité des difficultés administratives rencontrées pour aménager un accès aux chauves-souris dans les combles de l'église. En effet, le classement de l'église nécessite l'élaboration d'un dossier technique qui dépasse les compétences du CEN Auvergne.

Mme. BONNARD propose que le CEN Auvergne demande de l'aide aux Services Techniques de l'Architecture et du Patrimoine. Le projet est maintenu mais il est reporté en 2015.

Caves de St-Julien

Il est précisé que les caves ont des liens avec les aérations qui ne sont pas situées forcément sur la même parcelle. Certaines caves sont utilisées pour l'affinage du St-Nectaire. Une étude permettant une meilleure connaissance du lien foncier/présence de chauves-souris est donc proposée et validée.

Evaluation des incidences Natura 2000*

La DDT fait un rappel concernant le régime d'évaluation des incidences Natura 2000 et informe le comité de l'entrée en application à partir du 1^{er} janvier 2015 de la deuxième liste locale des projets soumis à étude d'incidence au titre de Natura 2000.

M. CHAMBONNIERE précise que cette liste a été élaborée en tenant compte des enjeux locaux et qu'elle concerne des projets pouvant potentiellement avoir un impact sur les habitats et les espèces du site Natura 2000 concerné. Par ailleurs on ne trouve sur cette seconde liste que des projets qui ne font l'objet d'aucun encadrement administratif. C'est pour cela que l'on parle de « régime propre à Natura 2000 ».

Les projets concernés par cette seconde liste départementale sont les suivants :

1 - création de voirie forestière

Voies permettant le passage de camions grumiers.
Longueur de voie créée supérieure à 100 m.

4 - création de place de dépôt de bois

Places de dépôt nécessitant une stabilisation du sol.
Surface de la place de dépôt créée supérieure à 500 m²

26 - Travaux d'entretien, de réparation ou de renforcement de la structure des ponts et viaducs et travaux dans les tunnels ferroviaires non circulés

* Diaporama présenté : http://www.puy-de-dome.gouv.fr/IMG/pdf/20141127-diapos_EI_N2000_gites_couzes_JC.pdf

27 - Travaux ou aménagements sur des parois rocheuses ou des cavités souterraines

29 - Arrachage de haies

Longueur de haie détruite supérieure 10 mètres.

Le comité de pilotage propose de cibler les bulletins municipaux et la presse agricole comme outils pour une information des particuliers.

Animation nature

Le CEN précise qu'il n'est pas prévu d'animation auprès des scolaires

Budget prévisionnel

Le Budget prévisionnel 2015 de 13 500 euros est validé.

Validité du document d'objectifs

Le document d'objectifs date de 2009 mais il n'a pas de durée légale. Il peut donc se poursuivre au-delà des 6 ans prévisionnels. Comme toutes les actions n'ont pas été mises en œuvre et qu'il n'y a pas de changement majeur de contexte, il n'est pas proposé d'actualisation pour l'instant.

Mme BONNARD remercie les intervenants ainsi que l'ensemble des participants pour leur attention avant de conclure la réunion.

Pour le Préfet
et par délégation,
La Sous-Préfète d'Issoire,


Christine BONNARD